

PERMIS DE LOUER : PUTEAUX S'ENGAGE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Dans le cadre des actions déjà menées pour lutter contre l'habitat insalubre, notamment au 17/19 rue Collin où des arrêtés d'insalubrité et de péril imminent ont été pris et les locataires relogés, où le permis de démolir a été déposé et le référé préventif établi, la ville de Puteaux va mettre en place un nouveau dispositif.

Son nom : le permis de louer. Cette disposition a été votée ce jeudi 13 décembre par le Conseil municipal.

Empêcher les propriétaires d'immeubles de louer des logements insalubres à Puteaux, c'est l'objectif de Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Maire de Puteaux, et de la Municipalité.

Dans les faits, le permis de louer imposera aux propriétaires putéoliens de faire contrôler l'état de leurs logements avant leur mise en location : **l'idée étant de lutter contre l'habitat insalubre et les marchands de sommeil sur le territoire de Puteaux.**

Les propriétaires souhaitant mettre le bien en location devront déposer en mairie une **demande d'autorisation.**

Le service d'hygiène et de salubrité inspectera alors le bien en question et donnera une autorisation ou non à sa mise en location. Si la décision est négative, le propriétaire se verra dans l'obligation de réaliser des travaux de mise en conformité avant de louer le bien.

Le dispositif sera mis en place à titre expérimental dans un périmètre donné (Vieux Puteaux) et dans les 6 mois après la publication de la délibération votée.

Le combat contre le logement indigne est l'affaire de chacun. La Ville de Puteaux s'engage pour que le logement digne pour tous devienne possible.

CONTACT

Amélie Létang — Affaires culturelles

01 46 92 94 57 · aletang@mairie-puteaux.fr